

Sujet : [INTERNET] Parc éolien

De : Jean-Claude MALGOIRE [REDACTED]

Date : 10/11/2020 08:00

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Je suis contre ce projet, notre environnement est pollué visuellement en Ardèche ou que l'on se trouve notre regard se porte sur des champs d'éolienne. Sans compter sur la nuisance sonore à proximité, je pense que le plateau Ardéchois à son quota d'éolienne.

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

Sujet : [INTERNET] enquête publique sur le projet éolien en ardèche

De : Michel Royer [REDACTED]

Date : 10/11/2020 12:19

Pour : "pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr" <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Propriétaire d'un monument classé (et accessoirement sélectionné par la mission Bern) dans l'est du Cantal et proche de l'Ardèche où je me rends souvent, je suis très sensible à la préservation des paysages de la France et j'ai constaté -avec, je pense, une majorité de Français- que les parcs éoliens en sont, aujourd'hui, les nouveaux destructeurs avec des conséquences sensibles pour le tourisme des territoires. Défigurer la France au nom de la transition énergétique par l'éolien est irresponsable et inefficace alors que le solaire, la géothermie ou la mer sont des alternatives infiniment préférable pour tous les Français attachés aux paysages de la France.

Michel Royer

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Je soussignée PONCET Monique

me prononce CONTRE l'extension du parc éolien de la montagne ardéchoise
zone nord sur la commune de LAVILLATTE Maître d'ouvrage

A LYON le 27 octobre 2020
Monique PONCET

Dominique BEGUIN

████████████████████
43420 PRADELLES

Monsieur le commissaire enquêteur,

Apprenant qu'une enquête publique était ouverte au sujet de l'extension du parc éolien de la montagne ardéchoise, je vous fais parvenir mes remarques sur ce sujet.

Je suis entièrement partisan de cette extension, dans la mesure où elle apporte à l'économie locale des possibilités de développement qui lui ont, jusqu'à ce jour fait cruellement défaut.

Lorsqu'on fouille dans les textes anciens, on s'aperçoit que notre petite région a manqué pendant des siècles de source d'énergie, ne serait-ce que pour le chauffage. Les mémorialistes du Puy-en-Velay au XVIe et XVIIe siècle racontent les efforts infructueux pour amener au Puy, par flottage sur la Loire, le bois de la forêt de Bauzon.

Au XVIIe siècle, l'abbé Gui Boutavin de Mortesagne raconte longuement la grande pénurie de bois de chauffage qui contraint les habitants à cuire leur pain avec de la bouse et de l'herbe séchées. Il prédit même que, si on ne replante pas de forêts, ce pays deviendra rapidement un désert.

A la même époque, Antoine de Genssanne note l'absence totale de « charbon de terre ». dans ces conditions, l'industrie naissante ne pouvait envisager de s'implanter dans un pays aussi démun.

Le développement de Langogne n'a été possible que par l'exploitation au XIXe siècle, de la force motrice de l'Allier et du Langouyrou et, surtout, lorsque la voie ferrée des Cévennes a été mise en place, par l'arrivée du charbon des bassins houillers d'Alès et de Brassac-les-mines.

L'implantation sur notre territoire d'une centrale de production d'énergie électrique, en modifiant radicalement l'offre en énergie locale, offre la possibilité d'envisager le développement de petites activités artisanales ou industrielles et la valorisation locale de nos ressources agricoles.

Les retombées économiques directes et indirectes sur les finances des communes concernées permettront aussi de pérenniser les services publics et ainsi, de retenir les populations existantes et d'attirer de nouveaux actifs.

Certains opposants brandissent l'image des éoliennes « épouvantails à touristes », oubliant que, dans bien des régions déjà, des parcs ont été implantés et que cela n'a pas eu de réel impact sur la fréquentation touristique. La possibilité d'investir dans des aménagements d'embellissement des villages et de réhabilitation d'équipements d'hébergements vétustes est un facteur de développement potentiel. Enfin, au XIXe siècle, on a construit au sommet des montagnes des croix et des statues pour montrer la puissance de la religion ; au XXe siècle, on a multiplié les pylônes de lignes à haute-tension, pourquoi le XXI e siècle s'interdirait-il de construire des éoliennes ?

Pour l'ensemble de ces raisons, je considère que l'extension du parc éolien existant est un facteur largement positif pour l'avenir de la région.

Dominique BEGUIN

Sujet : [INTERNET] TR : Montagne de l'Ardèche grignotée par l'industrie éolienne: AVIS de l'APPEM

De : Pascale Amet [REDACTED]

Date : 10/11/2020 18:33

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Veuillez noter mon avis défavorable pour l'installation de ces éoliennes.

Merci à vous. Cordialement.

Pascale Amet

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] NON au projet "Extension du Parc Éolien de la Montagne Ardéchoise Zone Nord "

De : Léa MICHAUD [REDACTED]

Date : 10/11/2020 18:57

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Bonjour, par ce mail je fais part de mon avis auprès de la commissaire enquêtrice concernant la Montagne Ardéchoise.

Je dis NON au projet "Extension du Parc Éolien de la Montagne Ardéchoise Zone Nord "

Je me suis penchée sur la pièce 6: [3cle67bb35.2 etude impact](#)

Outre le fait que les éoliennes soient disgracieuses dans nos paysages, elles causent aussi, des gros déséquilibres dans la biodiversité : articles 5 INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT.

- EXTRAIT DU LIVRE DE FABIEN BOUGLE -

"Pollution, matières premières non recyclables, déchets radioactifs, développement des lignes à haute tension, émissions de CO², atteintes graves à la santé et à la biodiversité, détournement de fonds publics, augmentation du prix de l'électricité, déni de démocratie, destruction d'emplois, fiscalité à tous crins, ONG en conflits d'intérêts, corruption, mafia.."

"Lieux protégés par l'Unesco, terres indigènes au Mexique, îles ou lieux classés en zone Natura 2000 en Europe, cimetières militaires en mer ou sur terre, MontSaint-Michel, montagnes...
Aucun paysage, aucune parcelle de nature préservée n'échappe à l'appétit des promoteurs, qui voient là l'intérêt d'associer leur nom à des hauts lieux du patrimoine naturel et touristique et d'augmenter encore plus leur visibilité et leur respectabilité. [...] Depuis l'installation des premières éoliennes au début des années 2000, les promoteurs et leurs alliés se sont fortement radicalisés. Par un lobbying intensif auprès des politiques et jusque dans les Assemblées, ils ont progressivement poussé à la modification des lois et contribué à éliminer tous les freins empêchant le développement anarchique des implantations d'éolienne. Certains n'hésitent devant rien, allant jusqu'à éliminer physiquement les opposants pour parvenir à leurs fins (Camille LAVOIX, envoyée spéciale, "*Révolte et morts suspects autour des champs d'éoliennes mexicains*" dans le Nouvel Observateur, 5 octobre 2014.)

La vérité est que l'industrie éolienne n'est pas du tout écologiste mais répond à une logique de profit exclusif en faveur des promoteurs éoliens par des montages financiers couverts par la politique écologique des Etats. En aucun cas l'éolien n'est au service d'une écologie durable et pérenne. Cette industrie constitue même une arme de destruction massive de l'environnement. "

En espérant que ma voix est compté, l'espoir fait vivre.

Mlle MICHAUD Léa

Sujet : [INTERNET] STOP à ce paysage abîmé !

De : Paula DELAVELLE [REDACTED]

Date : 10/11/2020 20:10

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Bonjour Madame,

Je vous demande de faire cesser ce projet de parc éolien toujours plus gourmand. Au delà de toutes les perturbations bien connues engendrées par ces infrastructures aussi bien au niveau de la faune que des habitants alentours où une véritable question de santé publique se pose, j'aimerais surtout attirer votre attention sur l'amputation volontaire du futur tourisme local accentué par cette nouvelle exploitation d'éoliennes.

Je vous parle en temps que future entrepreneuse voisine et je suis plus que craintive quand à mes projets basés sur le tourisme au vue de ces installations.

STOP à ce paysage abîmé, conservons nos belles montagnes Ardéchoises.

Paula Delavelle.

Sujet : [INTERNET] Éoliennes

De : "tomacaz@yahoo.fr" [REDACTED]

Date : 10/11/2020 20:43

Pour : "pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr" <pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr>

Bonjour. Mon avis concernant l'installation des éoliennes (où que ça soit en France) :
Je trouve louche que les personnes concernées ne soient pas plus renseignées. Cela laisse à penser qu'elles le sont mais sont tout simplement corrompues. Il n'y a qu'à voir l'exemple de l'Allemagne pour comprendre que l'éolien n'est pas une solution. (compensation du manque de production par le charbon = pollution encore pire que tout autre type de production énergétique)

Afin qu'une poignée d'individus s'enrichissent un peu, on accepte de sacrifier le paysage, le calme et certaines espèces animales, sans même parler du territoire, occupée par ces monstruosité, qui deviens inaccessible.

Le rendement des éolienne on le sait est ridicule. Coûteux et contre productif pour l'écologie. Tout le monde le sait, on a même le recul et des exemples, pour le constater, mais on continu, soyons honnête pour quelques industriels et leur porte monnaie.

Comment en 2020 peut on vivre dans une société aussi faible face aux lobbies, élire des politique aussi lâches face aux lobbies, avoir des citoyen aussi manipulables face aux lobbies.

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] enquête publique Eolien Lavillatte Montagne

De : Dominique EYRAUD [REDACTED]

Date : 11/11/2020 00:30

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint un courrier relatif à l'enquête publique concernant

Madame, Monsieur,

Le SRE (Schéma régional éolien) recommande de tenir compte de la saturation en vue lointaine depuis le Mézenc et la « route des paysages ».

Le PNRMA (Parc naturel régional des monts d'Ardèche) classe l'ensemble du plateau ardéchois en zone de forte sensibilité paysagère visé par un avis défavorable (à l'éolien) sauf étude préalable de nature à justifier l'implantation sous réserve du respect de différentes recommandations.

Le SRE Rhône-Alpes recommande d'une façon générale une inter-distance de 22 KMS entre les parcs éoliens entre les parcs éoliens dans les paysages ruraux patrimoniaux (cas de la zone d'implantation potentielle ZIP). Cette norme n'est déjà pas respectée, loin s'en faut, avec des éloignements limités à 4 à 8 KMS. Il est illégitime de densifier encore en contradiction flagrante avec un document prescripteur.

La zone d'implantation est située à moins de 25 KMS des monts Gerbier de Joncs et Mézenc. Une démarche de labellisation Grand site de France a été lancée par les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire en mars 2019. Une nouvelle étape a été franchie dans la quête du label avec l'agrément comme membres associés du réseau des grands sites de France le 14-10-2020. Les deux départements œuvrent pour le label en s'appuyant sur la qualité et la spécificité des paysages (nombreux sites labellisés géopark), c'est incompatible avec un projet éolien qui vise à agrandir un parc existant dans un secteur déjà largement doté voire sur doté.

Économiquement, le doute est largement permis et les questions nombreuses. Par exemple, quelle est la production réelle des éoliennes de l'étang des Barthes, très souvent à l'arrêt ou tournant à faible allure ?

Dans des régions où le tourisme est étroitement lié à l'environnement naturel, aux grands espaces, le risque est grand de voir l'attractivité touristique baisser. D'autant qu'à proximité, nous avons :

- Pradelles, un des plus beaux villages de France, au riche patrimoine (plusieurs inscriptions de bâtis aux monuments historiques) distant de 5 KMS ;
- Le site classé du lac d'Issarlès fortement fréquenté en période estivale distant de 10 KMS ;
- La petite ville de Langogne distante de 8 KMS au patrimoine civil significatif ;
- Le Monastier-sur-Gazeille et son abbaye historique distante de 20 KMS ;
- Le Gerbier de Joncs, sources de la Loire, et le Mézenc centres d'intérêt pour des centaines de milliers de visiteurs

La dépréciation de l'immobilier pourrait s'ensuivre. Quid de la dynamique du territoire largement lié au tourisme ? Quid des commerces et donc de la vie des villages ? Est il tenu compte du bâti local, des résidences secondaires dont certaines ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation.

Le territoire est déjà saturé d'éoliennes (64 machines sur 320 KMs2) et il est fort déplaisant de voir des éoliennes à chaque sommet, de quelques côtés que l'on se tourne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations

Dominique EYRAUD

████████████████████

████████████████████

Sujet : [INTERNET] Parc éolien de Lavillatte

De : Leroy Carine [REDACTED]

Date : 11/11/2020 19:47

Pour : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

NON À L IMPLANTATION DE NOUVELLES ÉOLIENNES

Le tourisme vert de La Montagne Ardéchoise serait encore gravement atteint si des éoliennes supplémentaires venaient saccager cette magnifique région. Les éoliennes dans un paysage empêche de se sentir bien dans son jardin, dans sa maison ou lors de belles ballades. (Nuisances sonores, visuelles...).

Pensez à utiliser les éoliennes déjà présentes à plein régime il y en a toujours une ou plusieurs en panne en maintenance ou je ne sais quels problèmes. Prenez 5 min de votre temps pour observer le paysage qui nous entoure, et constatez que nous avons déjà largement notre quota d éoliennes ici. La nature nous offre tant et l'humain cherche à la détruire tous les jours (destruction de forêt, bétonnage des routes...)

Stop à cette pollution soit disant Écolo !!!

Carine Leroy